

L'an deux mil treize, le jeudi 30 mai, le Conseil Municipal s'est réuni salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARDELÉ, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 24 mai 2013.

Etaient présents : Mrs MARDELÉ, POISSON, NOUVEL, Mmes LE TOHIC, CERTENAIS, Mrs COIGNARD, MAIGNAN, PELLOQUIN, BRAULT, Mme BOURNICHE, Mrs RODALLEC, GUYARD, SOCKALINGUM, Mme EVRARD, Mrs CHAMBRIER, GÉRAULT, Mmes MILLE, TOURTELIER.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame CORMIER pouvoir à Monsieur COIGNARD
Monsieur MORIN pouvoir à Monsieur POISSON
Madame LECHAT pouvoir à Monsieur PELLOQUIN
Monsieur GIRET pouvoir à Monsieur MAIGNAN
Monsieur OGER pouvoir à Madame CERTENAIS
Madame OZILLE pouvoir à Monsieur MARDELÉ
Monsieur BARBÉ pouvoir à Monsieur NOUVEL
Madame ROYO pouvoir à Monsieur RODALLEC
Madame LUCAS pouvoir à Madame LE TOHIC
Madame RONDEAU pouvoir à Monsieur SOCKALINGUM
Monsieur FERRON pouvoir à Madame TOURTELIER

Absent non excusé : /

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 29

La séance est ouverte à 20H30.

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal : Monsieur SOCKALINGUM, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération 2013/05/04

OBJET : Finances locales : Décisions budgétaires
COMpte DE GESTION 2012

**DEPARTEMENT
DE LA MAYENNE
COMMUNE DE BONCHAMP-LES-LAVAL**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Mai 2013

Concernant l'approbation du Compte de Gestion dressé par Madame DORIMOND-EQUINOXE, receveur.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur MARDELÉ.

Après s'être fait présenté les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres et recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2012, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Compte de Gestion 2012 est approuvé **à l'unanimité**.

Pour extrait conforme,
Le 31 mai 2013

Le Maire :

Pierre-Yves MARDELÉ